



Marché « Art et Terroir » Dimanche 25 juin 2017 de 10H00 à 19H00

REGLEMENT

Information générale :

Nous acceptons uniquement les **produits artisanaux belges et fabriqués de manière artisanale**. En ce qui concerne les produits de bouches nous n'acceptons plus que **des produits régionaux et des produits du terroir**. **Nous nous réservons le droit d'exclure toute personne ne respectant pas nos conditions.**

Montage :

Dimanche 25 juin 2017 dès **7h15**. A partir de **9H30**, plus aucun véhicule ne sera toléré sur le site. Les artisans sont priés de se présenter **au plus tard à 9H00 à l'accueil de l'école St. Louis** village 30 à Olne tél. **087/26 88 60**.

Démontage :

Dimanche 25 juin 2017 à partir de **19H00**. La circulation des véhicules dans le village ne sera autorisée qu'à partir de 19H00. Pas de montage ou de démontage pendant le marché ou avant la fermeture officielle.

Emplacements :

Nous vous proposons 2 types d'emplacement :

Emplacement non-couvert (3x3m) à 25€ :

le mètre supplémentaire vous sera facturé de 5€.

Au-delà de 2m supplémentaires le prix de 2 emplacements vous sera facturé!

Emplacement couvert (3x2m) à 30€ (voir photo en ci-dessous: 4 artisans par échoppe)

Il est important de nous indiquer les dimensions exactes de votre tonnelle lors de votre inscription puisque nous devons assurer un passage large assez pour les véhicules d'intervention d'urgence. Nous nous réservons le droit de définir l'endroit de votre emplacement le jour de la manifestation.

Aucun changement ne sera toléré!

NB : Nous ne fournissons aucun matériel d'aménagement !

Aucun produit toxique ou explosif ou d'une dangerosité similaire ne doit être introduit au marché.

Animations sur les stands :

Au-delà de présenter vos créations, il est important d'animer votre stand, d'établir un échange avec le visiteur et de faire des démonstrations ou de donner des explications éventuellement accompagnées de photographies tout en respectant vos voisins.

Inscription :

Nous vous rappelons que seul le paiement de votre stand **avant le 01^{er} juin 2017** confirmera votre inscription et vous permettra de vous installer. Dans le cas de désistement après la date limite de paiement (1^{er} juin 2017), le stand vous sera facturé entièrement.

Parking :

Des parkings seront prévus aux abords du village. Vous recevrez un plan du village lors de votre présentation à l'accueil.

Assurance :

Les organisateurs de OA déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégâts occasionnés à vos œuvres et /ou votre matériel durant les préparatifs et la durée du marché. De même, les exposants sont tenus d'assurer leur responsabilité civile vis-à-vis des tiers.

Force majeure :

En cas de force majeure (cataclysme, vents trop forts, interdiction par une autorité...) aucune indemnité d'aucune sorte ne sera due et le présent contrat sera résolu de plein droit.

